

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 24 juin 2020

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt, le mercredi 24 juin à 17h00, le Conseil d'Administration du CIAS du Bazadais, dûment convoqué le 17 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de la mairie de Grignols, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Etaient présents : Chantal BAILLE, Danielle BARREYRE, Aline BETEILLE, Jeanine CASTAGNET, Olivier DUBERNET, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Frédérique FAGET, Michelle LABROUCHE, Martine LAGARDERE, Madeleine LAPEYRE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Willy MAYO, Marie-Claude SAINT-MARC, Eric VIGNEAU

Absents, excusés : Claudine COLLAVINI, Bernard DAURIAN, Carole DEVELAY, Bruno DREUMONT, Viviane DURANTAU, Yves JEAN, Philippe LEFEBVRE, Christine LUQUEDEY, Bernard TULARS

Procurations : Bernard TULARS à Jean-Claude DUPIOL, Christine LUQUEDEY à Olivier DUBERNET

Secrétaire de séance : Madeleine LAPEYRE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

N° de délibération	Objet	Vote
DE_24062020_01	Vote du budget du CIAS 2020	Unanimité
DE_24062020_02	Vote du budget de la résidence autonomie Saint-Jean 2020	Unanimité
DE_240620_03	Vote du budget du service d'aide à domicile 2020	Unanimité
DE_24062020_04	Délibération portant création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-190 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19	Unanimité
DE_24062020_05	Nouvel organigramme du Pôle autonomie et domicile	Unanimité
DE_24062020_06	Effacement de dettes et admissions en non-valeurs	Unanimité

Monsieur le Président accueille les membres du Conseil d'Administration et les remercie de leur présence. Il explique que le contexte très particulier de crise sanitaire a modifié le calendrier électoral. Lors du dernier Conseil d'Administration, il ne pensait pas que son mandat allait se prolonger.

Compte tenu de la nécessité de voter les budgets avant la fin juillet et de l'impossibilité de renouveler le CIAS avant cette échéance, il a souhaité réunir le CIAS avant la mise en place du nouveau conseil communautaire.

I- ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 11 MARS 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II- RAPPORT N°1 : VOTE DES BUDGETS 2020

2.1- Budget du CIAS

Délibération n° DE_24062020_01

Monsieur le Président explique que le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 501 682 €.

Il constate la subvention d'équilibre prévisionnelle **(486 593,58 €)** versée par le budget principal pour financer le besoin en financement :

- du CIAS au titre de l'adhésion au CLIC Sud-Gironde en 2020 : **13 500 €** inscrits à l'article 6573,
- du budget annexe du SAAD : **353 100,58 €**,
- du budget annexe de la RPA : **101 380,73 €**,
- le remboursement au budget du SAAD des frais de personnel pour **33 700 €** (responsable du pôle et animatrice prévention) au titre de l'animation des actions de prévention sur le territoire.

A l'article 6419, est portée la participation de la Conférence des financeurs aux actions de prévention du CIAS (15 032 €).

Les subventions aux budgets annexes seront réajustées en fin d'année en fonction des besoins réels des services.

PRESENTATION DU BUDGET DU CIAS

		DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		501 682,00	501 625,58
REPORT 2019	en fonctionnement (002)	0,00	56,42
TOTAL FONCTIONNEMENT		501 682,00	501 682,00
		DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
REPORTS 2019	RAR	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL BUDGET		501 682,00	501 682,00

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

⇒ **ADOpte** le projet de budget du CIAS pour l'année 2020.

2.2- Budget de la Résidence autonomie Saint-Jean

Délibération n° DE_24062020_02

PRESENTATION DU BUDGET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

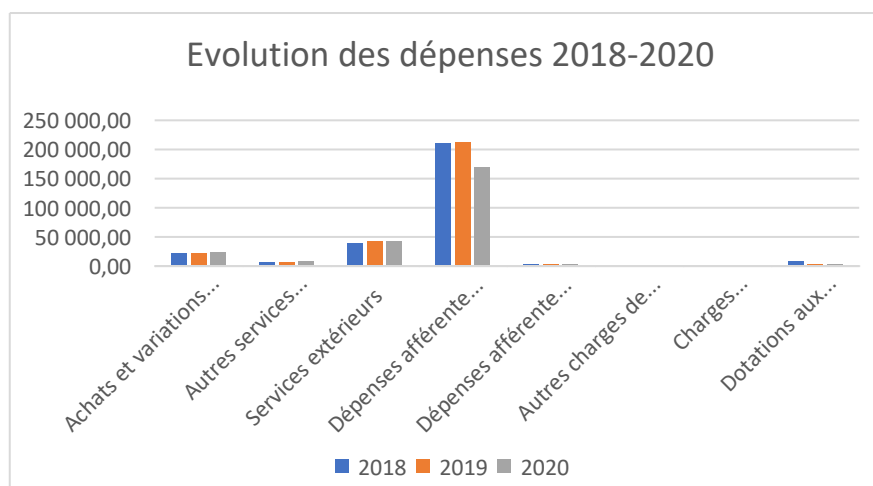
		DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		248 498,50	233 780,73
REPORTS 2019	en fonctionnement (002)	0,00	14 717,77
TOTAL FONCTIONNEMENT		248 498,50	248 498,50
		DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT		8 446,16	2 714,50
REPORTS 2019		0,00	0,00
	001 RESULTAT CUMULE ANTERIEUR	0,00	5 731,66
TOTAL INVESTISSEMENT		8 446,16	8 446,16
TOTAL BUDGET		256 944,66	256 944,66

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 256 944,66 € avec un report d'excédent d'exploitation de 14 717,77 €

En investissement, la section est équilibrée à la somme de 8 446,16 € avec un solde d'exécution reporté de + 5 731,66 €.

Evolution des dépenses de fonctionnement 2018-2020

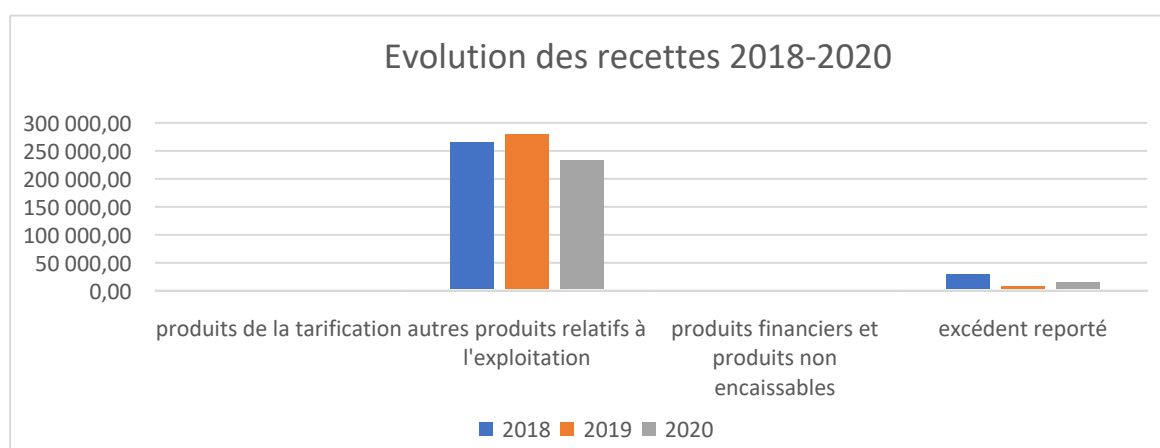
DEPENSES	2018	2019	2020	évolution 2019-2020
Achats et variations des stocks	21 871,62	20 950,00	23 450,00	11,93%
Autres services extérieurs	5 813,52	6 250,11	7 150,00	14,40%
Services extérieurs	39 607,93	42 000,00	42 000,00	0,00%
Dépenses afférentes au personnel	210 875,78	212 545,00	169 789,00	-20,12%
Dépenses afférentes à la structure	2 793,55	2 400,00	3 500,00	45,83%
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux amortissements	7 150,00	2 602,00	2 609,50	0,29%
TOTAL	288 112,40	286 747,11	248 498,50	-13,34%



De manière globale, on constate une baisse des dépenses de fonctionnement de -13,34 % par rapport à l'an passé, principalement due à une baisse des charges de personnel (-20,12%).

Evolution des recettes de fonctionnement 2018-2020

RECETTES	2018	2019	2020	évolution 2019-2020
produits de la tarification	369,00	0,00	0,00	
autres produits relatifs à l'exploitation	265 687,92	279 179,00	233 780,73	-16,26%
produits financiers et produits non encaissables	0,00	0,00	0,00	
excédent reporté	29 623,59	7 568,11	14 717,77	94,47%
TOTAL	295 680,51	286 747,11	248 498,50	-13,34%



La subvention d'équilibre versée par le budget principal est réajustée à la baisse (101 380,73 € contre 123 039 € au BP 2019).

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

⇒ **ADOpte** le projet de budget de la Résidence autonomie pour l'année 2020.

2.3- Budget du service d'aide à domicile

Délibération n° DE_24062020_03

PRESENTATION DU BUDGET DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

		DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		2 319 928,80	2 289 671,58
REPORT 2019	en fonctionnement (002)	0,00	30 257,22
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 319 928,80	2 319 928,80
		DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT		2 857,47	1 309,80
REPORTS 2019	RAR	7 600,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0,00	9 147,67
TOTAL INVESTISSEMENT		10 457,47	10 457,47
TOTAL BUDGET		2 330 386,27	2 330 386,27

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 2 319 928,80 € avec un report d'excédent d'exploitation de 30 257,22 €.

En investissement, la section est équilibrée à la somme de 10 457,47 € avec un solde d'exécution reporté de + 9 147,67 €.

Evolution des dépenses de fonctionnement 2018-2020

DEPENSES	budget 2018	budget 2019	budget 2020	évolution 2019-2020
Achats et variations des stocks	11 089,42	16 450,00	26 300,00	59,88%
Autres services extérieurs	105 116,27	124 000,00	130 500,00	5,24%
Dépenses afférentes au personnel	1 918 057,86	1 956 160,00	2 062 963,00	5,46%
Dépenses afférentes à la structure	21 809,07	25 685,51	29 601,00	15,24%
Autres charges de gestion courante	63 797,14	65 456,00	66 355,00	1,37%
Charges exceptionnelles	844,78	1 600,00	2 900,00	81,25%
Dotations aux amortissements	5 191,01	3 471,89	1 309,80	-62,27%
Déficit reporté	33 476,26	0,00	0,00	-
TOTAL	2 159 381,81	2 192 823,40	2 319 928,80	5,80%

Les dépenses augmentent globalement de +5,80% par rapport à l'année 2019, avec une progression des achats de 59,88% et des charges de personnel de 5,46%.

Suite à la crise sanitaire, il est toutefois nécessaire de souligner l'ajustement du budget par rapport aux orientations budgétaires présentées dans le cadre du DOB 2020 :

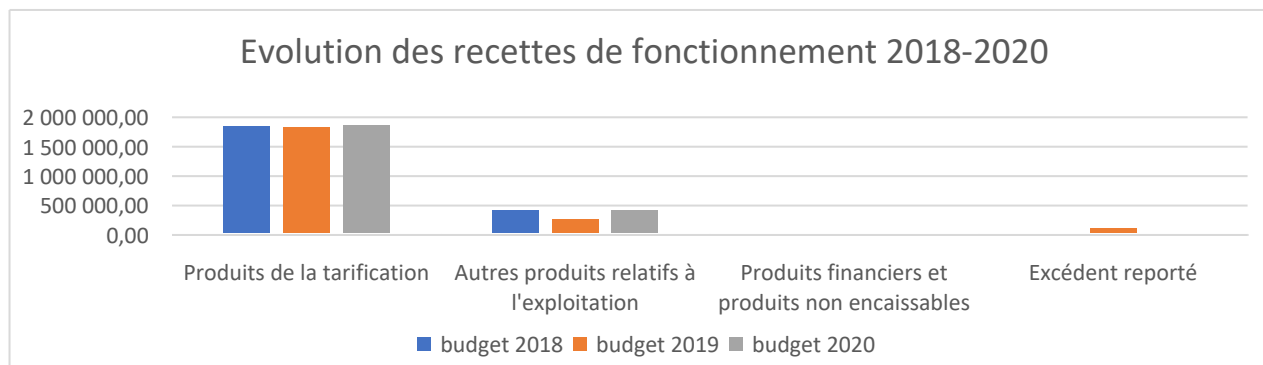
DEPENSES	DOB 2020	budget 2020	ΔBP/DOB	Observations
Achats et variations des stocks	18 300,00	26 300,00	43,72%	Progression des achats de protections individuelles
Autres services extérieurs	130 500,00	130 500,00	0,00%	
Dépenses afférentes au personnel	2 075 937,00	2 062 963,00	-0,62%	Ajustement des frais de personnel
Dépenses afférentes à la structure	28 760,00	29 601,00	2,92%	
Autres charges de gestion courante	66 255,00	66 355,00	0,15%	
Charges exceptionnelles	1 400,00	2 900,00	107,14%	Augmentation des créances admises en non-valeurs et des titres annulés
Dotations aux amortissements	1 309,80	1 309,80	0,00%	
Déficit reporté	0,00	0,00	-	
TOTAL	2 322 461,80	2 319 928,80	-0,11%	

Evolution des recettes de fonctionnement 2018-2020

RECETTES	budget 2018	budget 2019	budget 2020	évolution 2019-2020
Produits de la tarification	1 839 291,87	1 829 317,00	1 865 234,00	1,96%
Autres produits relatifs à l'exploitation	424 709,64	258 225,00	422 800,58	63,73%
Produits financiers et produits non encaissables	661,70	0,00	1 637,00	-
Excédent reporté	0,00	105 281,40	30 257,22	-71,26%
TOTAL	2 264 663,21	2 192 823,40	2 319 928,80	5,80%

Si l'on analyse les recettes du budget primitif par rapport aux orientations budgétaires 2020, les variations portent sur les éléments suivants :

RECETTES	DOB 2020	budget 2020	ΔBP/DOB	Observations
Produits de la tarification	1 889 298,00	1 865 234,00	-1,27%	Réajustement des recettes à la baisse
Autres produits relatifs à l'exploitation	402 906,58	422 800,58	4,94%	Augmentation de la subvention d'équilibre de 19 894 €
Produits financiers et produits non encaissables	0,00	1 637,00	-	
Excédent reporté	30 257,22	30 257,22	0,00%	
TOTAL	2 322 461,80	2 319 928,80	-0,11%	



III- RAPPORT N°2 : PROJET DE DELIBERATION PORTANT CRÉATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'ÉPIDEMIE DE COVID-19

Délibération n° DE_24062020_04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87,88, 111 et 136,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé ;

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la collectivité ;

Monsieur le Président propose :

- d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été mobilisés, en présentiel, pendant la période de confinement sur les services d'aide à la population.

Service concerné	Poste concerné	Montant maximum
SAAD	Aides à domicile	500
RPA	Tous les postes	500

Pour le SAAD et la RPA, le montant maximum sera proratisé en fonction :

- du nombre d'heures travaillées en présentiel, sur la période de confinement,
- du pourcentage entre temps travaillé et temps rémunéré (minimum de 40%).

La prime sera versée en une fois, sur la paie du mois de juillet 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Cette prime concernerait 48 agents sur un effectif de 74 et représenterait un coût de 7 500 €.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration, à l'unanimité décide :

- ⇒ **D'INSTAURER** une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence selon les modalités définies ci-dessus ;
- ⇒ **D'AUTORISER** le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- ⇒ **DE PREVOIR** et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

IV- RAPPORT N°3 : NOUVEL ORGANIGRAMME DU POLE AUTONOMIE ET DOMICILE

Délibération n° DE_24062020_05

Monsieur le Président informe l'assemblée que M. Christophe GUERIN, responsable du Pôle autonomie et domicile, quitte ses fonctions à la fin du mois de juin suite à un licenciement pour insuffisance professionnelle.

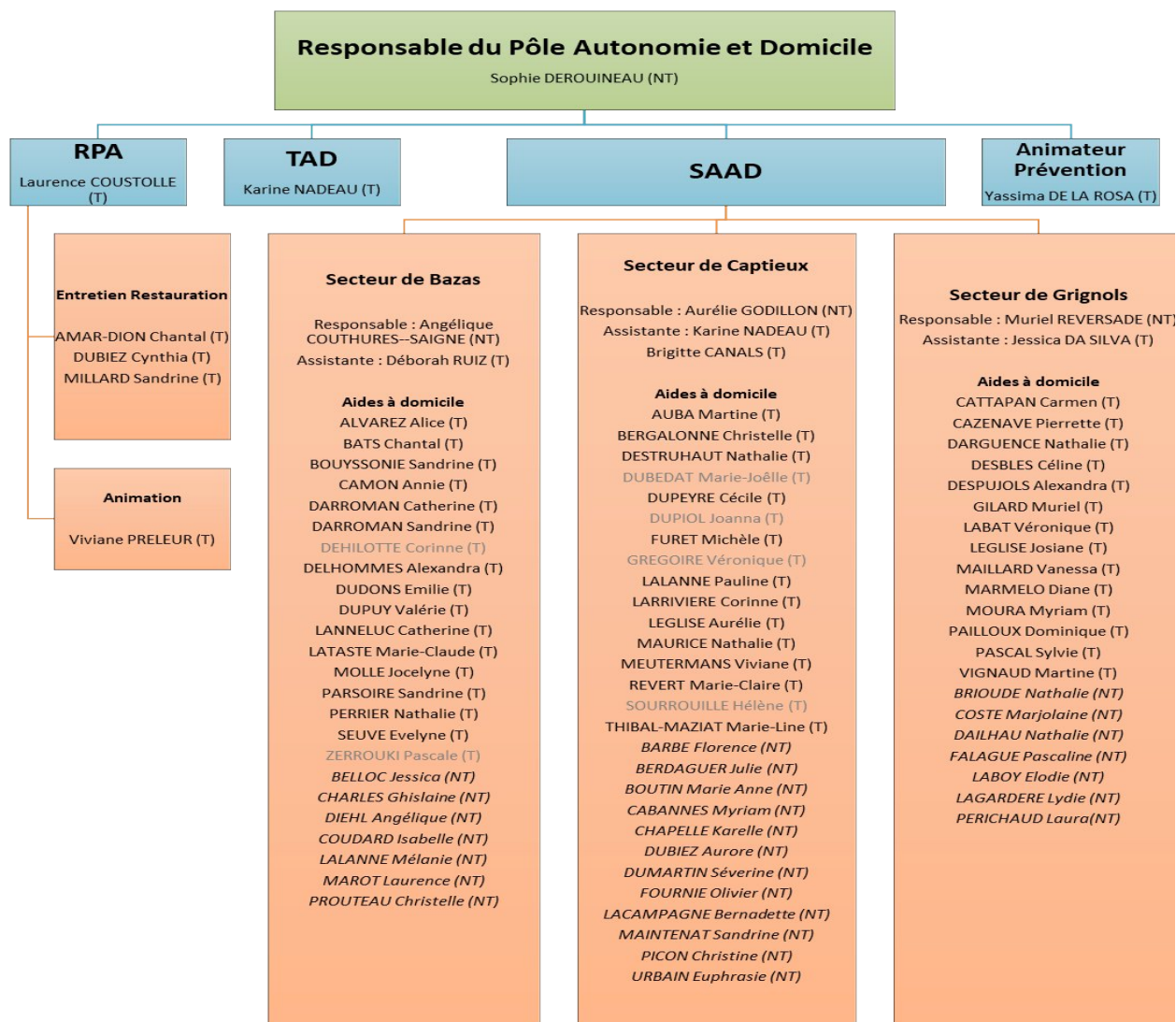
Il sera remplacé par Sophie DEROUINEAU, dont la formation initiale (Masters Direction des Structures Médico-Sociales et Directeur des Etablissements de Santé) et l'expérience en tant que responsable de secteur au sein de la collectivité lui permettent d'occuper ce poste.

Mme Marie-Ange MAJOREL, absente depuis plusieurs mois pour raison de santé, quitte le CIAS le 07 juillet car elle envisage une reconversion professionnelle. Pour la remplacer, Mme Angélique COUTHURES-SAIGNE, titulaire d'un BTS Services et Prestataires des Secteurs Sanitaire et Social, a été recrutée. Cette dernière a occupé des fonctions similaires au sein d'un CIAS voisin et elle a exercé précédemment des fonctions d'auxiliaire de vie sociale.

Enfin, Mme Aurélie GODILLON, titulaire d'une licence en Sciences humaines et actuellement responsable de secteur et en charge de la qualité dans une structure d'aide à domicile privée, rejoindra l'équipe début août pour occuper les fonctions de responsable de secteur sur Captieux.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **DE VALIDER** le nouvel organigramme présenté ci-joint.



V- RAPPORT N°4 : EFFACEMENT DE DETTES ET ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Délibération n° DE_24062020_06

Le Trésor Public a adressé des demandes d'effacement de dettes et des admissions en non-valeurs :

EFFACEMENT DE DETTES				
Nom du redevable	Objet	Années	Montant restant à recouvrer	Motif
RAMOND Jean-Jacques (Bazas)	AD Novembre 2018	2018	62,20 €	décision commission de surendettement
TOTAL			62,20 €	

NON-VALEURS				
Nom du redevable	Objet	Années	Montant restant à recouvrer	Motif
GIRESSSE France (Bazas)	AD Janvier 2016	2016	12,16 €	décédé et demande renseignement négative
	AD Février 2016	2016	42,56 €	
HERAULT Jeanne (Grignols)	AD Mars 2016	2016	16,38 €	décédé et demande renseignement négative
LATASTE Lucie (Grignols)	Aide à Domicile	2015	143,40 €	décédé et demande renseignement négative
	Aide à Domicile	2016	243,01 €	
	Aide à Domicile	2017	23,02 €	
TOTAL			480,53 €	

Le Conseil d'administration est appelé à délibérer pour :

- ⇒ **VALIDER** l'effacement de dettes pour un montant de 62,20 € ;
- ⇒ **PORTER** la dépense à l'article 6542- créances éteintes du budget du service d'aide à domicile ;
- ⇒ **VALIDER** les admissions en non-valeurs pour un montant total de 480,53 € ;
- ⇒ **PORTER** la dépense à l'article 6541 créances admises en non-valeurs du budget du service d'aide à domicile ;
- ⇒ **CHARGER** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.